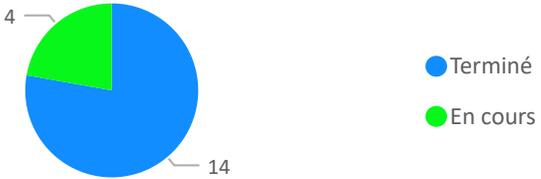
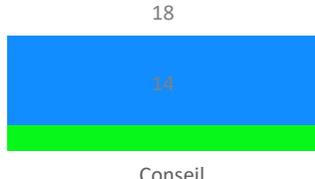


Tableau de bord des résolutions du Conseil 2024

Total des résolutions	État d'avancement des résolutions	État d'avancement des résolutions (Conseil/Comité permanent)
18	 <p>● Terminé ● En cours</p>	 <p>● En cours ● Terminé</p>

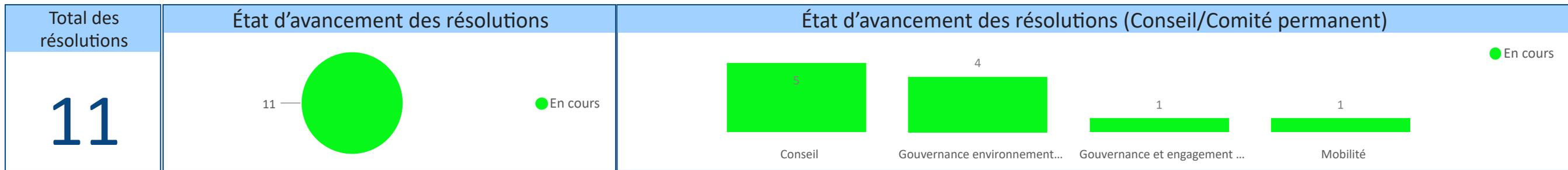
Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
24-35	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive et approuve par la présente le plan d'action pour les recommandations du Groupe de travail sur la lutte contre le racisme de Fredericton (« plan d'action »); QUE le conseil municipal de Fredericton charge le directeur général de présenter les besoins financiers nécessaires à l'appui du plan d'action dans le cadre du processus budgétaire 2025 du conseil municipal ainsi qu'un rapport sur l'achèvement de la première année du plan d'action.	Bureau DG	En cours
24-34	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par résolution la stratégie sur les véhicules électriques et confie au directeur général la mise en application des mesures prévues dans la stratégie; QUE le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le personnel du Service juridique à modifier l'arrêté municipal T-7 afin de supprimer la limite de quatre heures pour les bornes de recharge de véhicules électriques situées aux garages de stationnement du secteur est et du square Frederick, en réponse aux commentaires du public; QUE le directeur général soit mandaté pour envoyer à Énergie NB et à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick une lettre à l'appui des tarifs d'électricité plus bas pour les bornes de recharge publiques de véhicules électriques; QUE le directeur général soit mandaté pour rédiger une lettre, à être signée par la madame la mairesse, destinée au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, demandant que le Nouveau-Brunswick accélère l'élaboration d'un programme incitatif pour les emplacements de stationnement prêts pour les véhicules électriques dans les bâtiments neufs et existants; QUE le directeur général soit mandaté pour envoyer à Énergie NB une lettre comportant une liste des emplacements souhaités pour bornes de recharge de niveau 3 en tant qu'installations potentiellement exploitées en partenariat.	SG	En cours
24-19	IL EST RÉSOLU QUE, compte tenu de l'examen du service d'incendie effectué en août 2023 et comme première étape de l'élaboration d'un plan directeur de lutte contre les incendies, la mairesse et le conseil municipal demandent au chef du service d'incendie de collaborer avec le directeur général et la trésorière pour élaborer des options de déploiement multiples, à présenter au comité de la sécurité publique, afin de faire face à la croissance de la ville et aux répercussions sur les risques, les finances et la dotation en personnel.	SIF	En cours
24-48	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton reconnaît que le noyau sud-ouest a connu une forte croissance; IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton soumette pour considération dans le cadre du processus budgétaire 2025 du conseil municipal l'étude et la décision de construire une nouvelle caserne de pompiers (la « Cinquième caserne ») à proximité du noyau sud-ouest ET l'établissement du plan officiel connexe pour la conception, la construction, l'équipement et le personnel de cette caserne.	SIF	En cours

LÉGENDE

SG - Services généraux I&O - Ingénierie et Opérations SIF - Services d'incendie de Fredericton FPF - Force policière de Fredericton G&I - Gouvernance et inclusion P&A - Planification et Aménagement L,T&C - Loisirs, tourisme et culture

Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)



Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la gérance environnementale.	SG	En cours
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	SG	En cours
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	SG	En cours
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	SG	En cours
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	I&O	En cours
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	I&O	En cours
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	I&O	En cours
23-90	IL EST RÉSOLU que le chef de l'administration, ou son représentant, soit chargé de présenter un rapport administratif avec des recommandations concernant le congé parental pour les conseillers.	G&I	En cours

Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)

Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

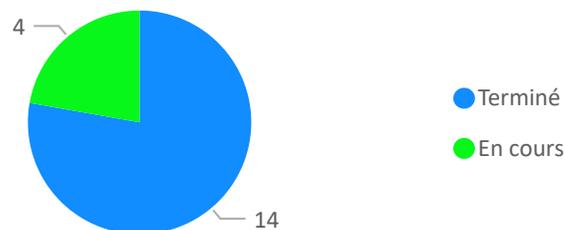
#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	Bureau DG	En cours
22-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au personnel municipal, en collaboration avec la St. Mary's Ferry Landing Neighbourhood Association, de réaliser la demande no 2 (panneaux de signalisation et d'interprétation) et de faire avancer les projets municipaux qui feront progresser les demandes suivantes sur un total de sept : no 4 (élaborer une stratégie de plantation d'arbres), no 5 (rampe du pont Carleton) et no 7 (consultation continue sur la réanimation).	Bureau DG	En cours
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; 2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; 3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p>	Bureau DG	En cours

Tableau de bord des résolutions 2024 - Conseil

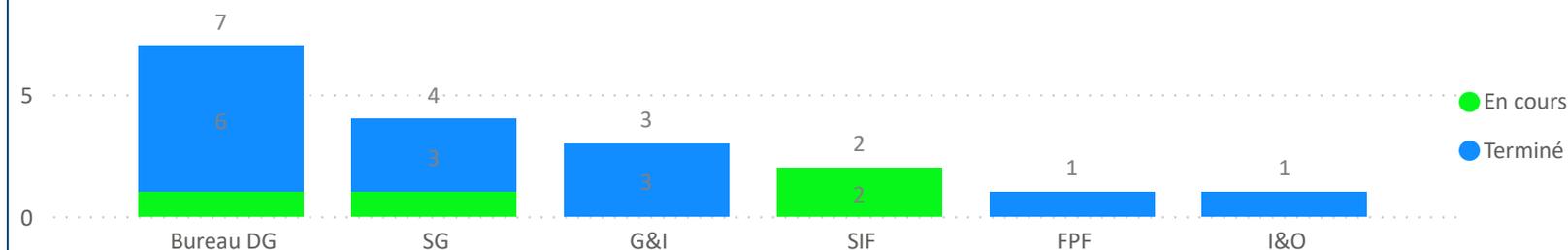
Total des résolutions

18

État d'avancement des résolutions



État des résolutions par département



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
24-35	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive et approuve par la présente le plan d'action pour les recommandations du Groupe de travail sur la lutte contre le racisme de Fredericton (« plan d'action »); QUE le conseil municipal de Fredericton charge le directeur général de présenter les besoins financiers nécessaires à l'appui du plan d'action dans le cadre du processus budgétaire 2025 du conseil municipal ainsi qu'un rapport sur l'achèvement de la première année du plan d'action.	7/22/2024	Bureau DG	En cours	
24-34	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par résolution la stratégie sur les véhicules électriques et confie au directeur général la mise en application des mesures prévues dans la stratégie; QUE le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le personnel du Service juridique à modifier l'arrêté municipal T-7 afin de supprimer la limite de quatre heures pour les bornes de recharge de véhicules électriques situées aux garages de stationnement du secteur est et du square Frederick, en réponse aux commentaires du public; QUE le directeur général soit mandaté pour envoyer à Énergie NB et à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick une lettre à l'appui des tarifs d'électricité plus bas pour les bornes de recharge publiques de véhicules électriques; QUE le directeur général soit mandaté pour rédiger une lettre, à être signée par la madame la mairesse, destinée au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, demandant que le Nouveau-Brunswick accélère l'élaboration d'un programme incitatif pour les emplacements de stationnement prêts pour les véhicules électriques dans les bâtiments neufs et existants; QUE le directeur général soit mandaté pour envoyer à Énergie NB une lettre comportant une liste des emplacements souhaités pour bornes de recharge de niveau 3 en tant qu'installations potentiellement exploitées en partenariat.	7/22/2024	SG	En cours	
24-19	IL EST RÉSOLU QUE, compte tenu de l'examen du service d'incendie effectué en août 2023 et comme première étape de l'élaboration d'un plan directeur de lutte contre les incendies, la mairesse et le conseil municipal demandent au chef du service d'incendie de collaborer avec le directeur général et la trésorière pour élaborer des options de déploiement multiples, à présenter au comité de la sécurité publique, afin de faire face à la croissance de la ville et aux répercussions sur les risques, les finances et la dotation en personnel.	4/22/2024	SIF	En cours	
24-48	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton reconnaît que le noyau sud-ouest a connu une forte croissance; IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton soumette pour considération dans le cadre du processus budgétaire 2025 du conseil municipal l'étude et la décision de construire une nouvelle caserne de pompiers (la « Cinquième caserne ») à proximité du noyau sud-ouest ET l'établissement du plan officiel connexe pour la conception, la construction, l'équipement et le personnel de cette caserne.	9/9/2024	SIF	En cours	

Tableau de bord des résolutions 2024 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
24-03	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton retire son adhésion à l'Association des cités du Nouveau-Brunswick; QUE le conseil municipal de Fredericton appuie par la présente l'adhésion au caucus des municipalités urbaines de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick.	1/8/2024	Bureau DG	Terminé	
24-15	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton soit d'accord avec l'intention de la lettre proposée à l'honorable ministre Glen Savoie concernant le projet de règlement général de la Loi sur la Commission de la gouvernance locale et qu'il demande à l'agente administrative principale de préparer un projet de lettre final à envoyer au ministre Savoie sous la signature du maire au nom du conseil municipal.	3/25/2024	Bureau DG	Terminé	
24-27	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la mairesse à envoyer, au nom de la Municipalité, une réponse au ministre des Gouvernements locaux, Glen Savoie, concernant le projet de règlement 18-54 portant sur les rapports annuels.	7/8/2024	Bureau DG	Terminé	
24-36	IL EST RÉSOLU QU'une lettre soit adressée au ministre de la Défense nationale lui demandant de revoir sa décision relative au 11, rue Carleton et de préciser s'il considère le bâtiment comme un lieu historique national; QU'une lettre soit également envoyée au ministre responsable de Parcs Canada lui demandant d'intervenir dans la décision relative au 11, rue Carleton, étant donné sa responsabilité des lieux historiques nationaux.	7/22/2024	Bureau DG	Terminé	
24-41	IL EST RÉSOLU QUE la ville envoie une lettre à tous les partis politiques enregistrés pour souligner la position de la Ville sur la réforme fiscale, le développement économique, les personnes vivant dans la rue, la santé mentale et la toxicomanie, le logement, la sécurité publique et les projets d'infrastructure provinciale; QUE la Municipalité avise tous les partis politiques enregistrés qu'elle aimerait recevoir de l'aide pour les priorités suivantes : le centre aquatique régional, le plan directeur des loisirs – complexe sportif Nashwaaksis, développement de NBEX et soutien à la transition vers l'écologie pour les bâtiments, la flotte, le transport par autobus et le stationnement.	8/12/2024	Bureau DG	Terminé	
24-49	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton enjoigne par la présente au personnel de demander à la Commission de la gouvernance locale de revoir la décision du 27 juin 2024 de la Commission de services régionaux de la capitale concernant la régionalité du centre aquatique; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au personnel de préparer une lettre destinée au ministre des Gouvernements locaux et au ministre de la Société de développement régional, à être signée par la mairesse au nom du conseil municipal, demandant le soutien financier de l'installation aquatique sans égard aux décisions de la Commission de services régionaux de la capitale ou de la Commission de la gouvernance locale; QUE la mairesse et le secrétaire municipal soient autorisés à signer toute autre correspondance ou tout autre document nécessaire pour faciliter l'application de la présente résolution.	9/23/2024	Bureau DG	Terminé	
24-09	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne au personnel l'autorisation et l'ordre de modifier comme suit la MOB-POL-021, une politique portant sur le contrôle de la fluidité de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout à l'article 1.1 de l'aspect modération de la circulation; • Ajout à l'article 2 de définitions pour les termes « neighbourhood », « residential street » et « traffic calming » afin de préciser les notions de secteur, rue résidentielle et modération de la circulation; • Ajout à l'article 4, qui porte sur la documentation connexe, de la référence à une nouvelle procédure sur le traitement des demandes de modération de la circulation. 	2/12/2024	I&O	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2024 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

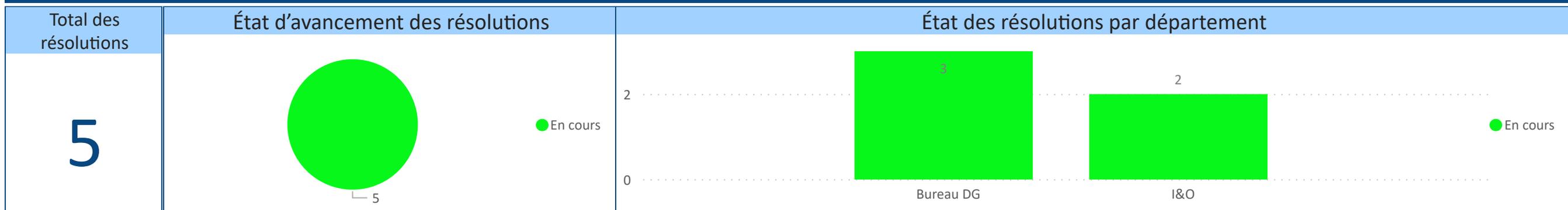
#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
24-10	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte par la présente la subvention de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) de la Fédération canadienne des municipalités pour aider la ville de Fredericton à mettre en œuvre et à terminer le projet de rétrocommissionnement de six bâtiments appartenant à la municipalité;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente entre la Fédération canadienne des municipalités et The City of Fredericton concernant le financement d'un projet intitulé « Retro commissioning Six Municipally-Owned Buildings in the City of Fredericton » (l'« entente »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter les ententes et la présente résolution.</p> <p>QUE la trésorière municipale ou le directeur – Services généraux soit autorisé à signer les documents nécessaires, tels que mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement du projet, les rapports d'achèvement du projet, les rapports d'étape, ou tout autre document relatif aux demandes financières pour le projet dans le cadre de la présente entente.</p>	2/12/2024	SG	Terminé	
24-11	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 13 septembre 2010, un plan financier à long terme et des politiques connexes et QU'il juge approprié de l'actualiser;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente l'addenda no 1 (ci-joint) au plan financier à long terme et donne à la trésorière et au personnel de la municipalité l'autorisation et l'ordre d'en appliquer les principes de façon continue;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente les révisions (ci jointes) apportées à la SUS-POL-060 ayant trait à la politique d'investissement et d'établissement des priorités en matière d'immobilisations.</p>	2/12/2024	SG	Terminé	
24-46	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et ordonne au personnel d'apporter les modifications suivantes à l'arrêté A-13, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal visé de Fredericton, en abrogeant ou en remplaçant les articles suivants :</p> <p>1. Abrogation : Conditions d'admissibilité – 3.1.2 (i) les salariés permanents doivent adhérer au régime dès leur premier jour d'emploi; Remplacer par: les salariés permanents, y compris ceux qui sont réembauchés par l'employeur après une cessation d'emploi, doivent adhérer au régime le premier jour de leur emploi ou de leur réembauche, selon le cas;</p> <p>2. Abrogation : Conditions d'admissibilité – 3.1.2 (ii) les salariés non désignés à l'alinéa 3.1.2(i) doivent adhérer au régime au terme de 24 mois de service non continu, à condition que leurs gains ouvrant droit à pension de chacune des deux années civiles précédentes et consécutives aient atteint au moins 35 % du maximum annuel permis; Remplacer par: tout salarié non désigné à l'alinéa 3.1.2 (i) doit adhérer au régime après vingt-quatre (24) mois de service continu, à condition que ses gains ouvrant droit à pension aient été d'au moins trente-cinq pour cent (35 %) du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension de chacune des deux années civiles consécutives précédentes.</p> <p>3. Ajout à la fin de 5.1.4 – Service passé (iii) Sous réserve de la Loi de l'impôt sur le revenu, un ancien participant dont l'emploi auprès d'un employeur a pris fin antérieurement et qui a choisi de transférer la valeur de rachat de sa pension différée hors du régime peut, lorsqu'il est réembauché par un employeur et qu'il s'inscrit de nouveau au régime, racheter sa période de service antérieur dans le régime. Le coût des services passés est le coût actuariel à la date du rachat, en fonction du salaire de l'employé à cette date et des hypothèses actuarielles de l'évaluation actuelle du régime; toutefois, le coût actuariel minimal est égal à la valeur de rachat initialement transférée hors du régime, laquelle est majorée des intérêts calculés jusqu'à la date du rachat.</p>	8/26/2024	SG	Terminé	
24-47	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au chef de police d'aller de l'avant avec le concept du monument commémoratif CENTRE en obtenant 1) le soutien informel des principaux intervenants et 2) l'approbation des divers organismes de réglementation;</p> <p>QUE la trésorière municipale reçoive l'ordre de prioriser le projet dans le processus d'établissement des budgets d'immobilisations et de fonctionnement de 2025.</p>	8/26/2024	FPF	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2024 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
24-02	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la Division des services juridiques l'autorisation et l'ordre d'apporter des modifications administratives à l'arrêté A-19, Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton, comme décrit dans l'annexe A ci-jointe, et toute autre modification pouvant être recommandée au cours du processus de rédaction.	1/8/2024	G&I	Terminé	
24-26	<p>Résolution 1</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande à Affaires juridiques de modifier l'arrêté W-4, Arrêté visant à réglementer la collecte et l'élimination des ordures et autres matières, en définissant le terme « immeuble multirésidentiel », en y ajoutant le libellé sur la collecte et la fourniture d'espace pour le dépôt des matières recyclables dans les immeubles multirésidentiels, et en s'inscrivant auprès de l'Organisme de responsabilité des producteurs afin d'offrir à tous les résidents de Fredericton un accès égal aux services de recyclage à partir de leur lieu d'habitation.</p> <p>Résolution 2</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au personnel de préparer les documents de demande pour le programme pilote d'incitation destiné aux bâtiments de petite et moyenne taille afin de les aider à aménager un espace pour le recyclage.</p>	7/8/2024	G&I	Terminé	
24-33	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive et approuve le rapport annuel 2023 de la Ville de Fredericton et qu'il ordonne au bureau de la secrétaire municipale de le transmettre au gouvernement du Nouveau-Brunswick.	7/22/2024	G&I	Terminé	

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	11/14/2023	I&O	En cours	Les pistes cyclables sont partiellement installées.
22-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au personnel municipal, en collaboration avec la St. Mary's Ferry Landing Neighbourhood Association, de réaliser la demande no 2 (panneaux de signalisation et d'interprétation) et de faire avancer les projets municipaux qui feront progresser les demandes suivantes sur un total de sept : no 4 (élaborer une stratégie de plantation d'arbres), no 5 (rampe du pont Carleton) et no 7 (consultation continue sur la réanimation).	12/12/2022	Bureau DG	En cours	
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	6/27/2022	Bureau DG	En cours	Attribution de 16 millions d'euros achevée. L'allocation de 25,2 millions d'euros est en attente de la signature d'un accord entre la province et la ville (prochaine phase du fonds de la taxe sur l'essence). La demande de la Commission des emprunts municipaux est traitée par le biais de la résolution 23-44.
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	11/8/2021	I&O	En cours	La piste de patinage et la scène est en place et opérationnelle, le garage est terminé, l'aire de jeux pour enfants et la pièce d'eau ne seront pas installées avant 2025.

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; 2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; 3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que le dessaisissement et la vente du NID 01458090 se feront au taux du marché en vue d'un réaménagement urbain d'envergure.</p>	6/12/2023	Bureau DG	En cours	Les parties I, II et III sont achevées. Les parties IV et V sont en cours.

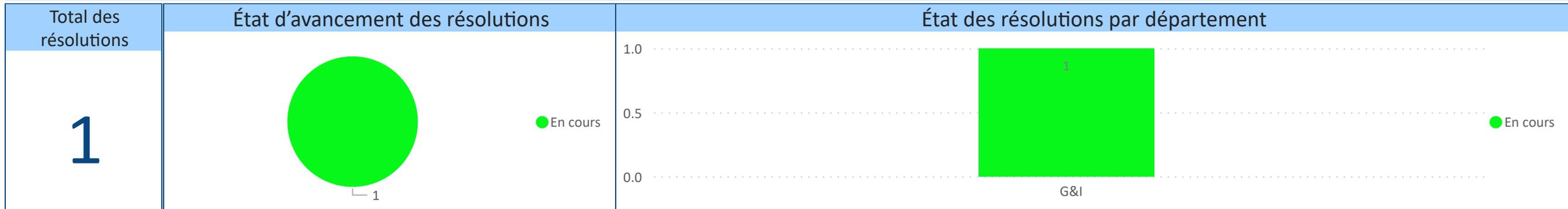
Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Gouvernance environnementale



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la gérance environnementale.	4/8/2021	SG	En cours	Cette recommandation est en train d'être traitée dans le cadre d'une initiative interne.
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	3/16/2023	SG	En cours	Le suivi et l'action du plan sont continus.
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	3/16/2023	SG	En cours	L'analyse du programme de financement est toujours en cours.
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'appropriier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	3/16/2023	SG	En cours	L'engagement sur l'image de marque est en cours.

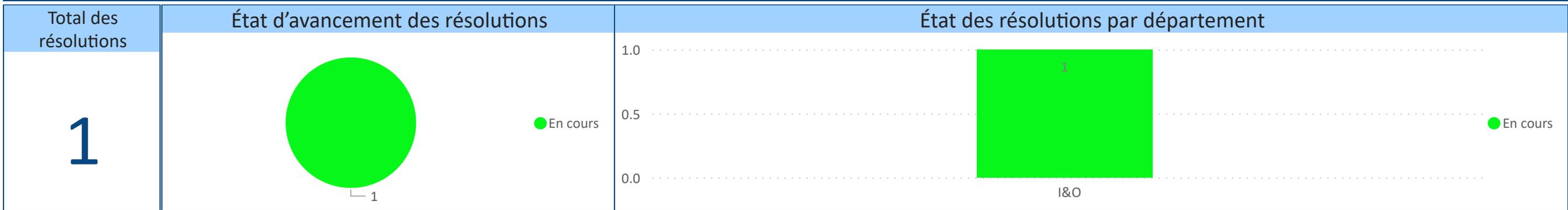
Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Gouvernance et engagement civique



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-90	IL EST RÉSOLU que le chef de l'administration, ou son représentant, soit chargé de présenter un rapport administratif avec des recommandations concernant le congé parental pour les conseillers.	12/14/2023	G&I	En cours	Le rapport administratif est terminé. En attente d'un espace pour la réunion du comité approprié.

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Mobilité



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	10/28/2021	I&O	En cours	Mise à jour au comité sur la mobilité prévue pour le 19 decembre.